



**Edito**

L'épidémie de COVID progresse de nouveau avec l'arrivée de l'automne. Le département de la Haute-Marne est placé en zone de circulation active du virus. Les consignes sanitaires évoluent vite, elles restent toutefois beaucoup plus drastiques pour les grandes villes que pour notre commune. Toutefois, il ne faut pas que nous négligions les gestes de prévention et le port du masque. En effet, personne n'est à l'abri d'une contamination, notamment lors de réunions familiales. Nous sommes donc tous concernés par ces mesures barrières, et c'est le seul moyen d'agir, à notre niveau, pour se protéger et protéger notre entourage.

Le site internet est mis à jour dès que de nouvelles mesures gouvernementales s'appliquent à notre village et je vous invite à aller le consulter régulièrement dès qu'il sera de nouveau en service. Nous avons également ouvert une page Facebook qui vous tiendra informés des dernières nouvelles concernant la Commune (*Mairie de Villiers le Sec 52*).

Les salles municipales sont fermées aux particuliers jusqu'à nouvel ordre. La salle des fêtes n'est louée que pour des réunions administratives. Les associations sont très impactées, et presque toutes les manifestations ont été annulées. Nous le regrettons mais la santé d'autrui et le respect de la loi priment. Cependant, la fête foraine aura lieu mais elle sera soumise au respect d'un plan sanitaire strict : port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à l'entrée et devant chaque attraction et sens de circulation devant chaque manège.

A l'école ou en périscolaire, tout est mis en œuvre pour que vos enfants puissent étudier dans les meilleures conditions. Si un (ou plusieurs) cas de COVID se déclare(nt) dans un établissement scolaire, la décision de fermer une classe ou l'école, comme l'information, sont du ressort de l'Agence Régionale de Santé, non pas de la Mairie.

Concernant les différents projets du mandat, nous continuons à y travailler : la viabilisation de trois ou quatre parcelles, la sécurisation de l'accès piétonnier au parking de l'école et la finition des trottoirs des lotissements.

Enfin, et pour finir sur une note plus positive, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Père Noël passera, masqué et en calèche, remettre aux enfants du village un petit cadeau le **samedi 12 décembre après-midi**. Un plan du trajet et les horaires vous seront remis début décembre dans vos boîtes aux lettres.

A très bientôt dans notre prochain flash,  
Prenez soin de vous,  
Votre Maire, Laurence MEUNIER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2020

**Comptes rendus de la Commission Bois, Chasse et Pêche et de la Commission Bâtiment, Voirie, Urbanisme, Patrimoine, Environnement et Agriculture :** Mme le Maire a donné lecture des comptes rendus des réunions de ces commissions, qui se sont déroulées le 18 septembre 2020.

**Projet de convention pour la gestion d'une pelouse en zone Natura 2000:** Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable au projet de convention entre l'Office National des Forêts, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et la Commune de Villiers-le-Sec, pour la gestion de la pelouse de la Côte des Pâtis à Eufigneix et Villiers-le-Sec (parcelle forestière n° 50 et cadastrée ZA 276), pour 5 ans.

**Assistance technique départementale 2021 pour la voirie et l'aménagement du territoire :** le Conseil a décidé à l'unanimité de proroger son adhésion.

**Avenant à la convention de prestation intégrée – accès à Xcelia (archivage des données dématérialisées) :** le Conseil a décidé à l'unanimité de l'approuver.

**Election d'un délégué de la Commune au SDED 52 :** travaillant au SDED, il y a lieu de désigner un autre délégué pour remplacer M. Sylvain ANDREOLI. Mme Sonia ELORRIOROZ a été élue déléguée à l'unanimité.

**Désignations de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour l'Agglomération de Chaumont :** Le Conseil a désigné Mme Laurence MEUNIER comme commissaire titulaire et M. Sylvain ANDREOLI comme suppléant.

**Cession de bois de chauffage :** le Conseil a fixé à l'unanimité le prix à 7€ le stère et a décidé à l'unanimité que les cessions auront lieu :

- En 2020 : parcelles 10 et 11. Sont ajoutés le lot 12 de la parcelle 6 et le lot 17 de la parcelle 5, auxquels les cessionnaires ont renoncé en 2019/2020.

- En 2021 : parcelles 12 et 13.

**Parcelles ZO 199 et 200 – projet de division parcellaire et de viabilisation :** M. le Premier Adjoint a présenté les quatre croquis des divisions des parcelles ZO 199 et 200, situées chemin de la Riochey. Le Conseil a décidé de reporter la délibération à une date ultérieure, compte tenu des hésitations entre les croquis 1 et 3. Le Conseil se prononcera après consultation d'autres devis concernant la viabilisation.

**Sécurisation de l'accès au parking de l'école :** M. le Premier Adjoint a fait part du devis réalisé et de l'aménagement prévu pour sécuriser l'accès piétonnier au parking de l'école. Le Conseil attend les prochains devis pour se prononcer.

**Chemin rural n° 23 dit en Praigneux – réfection d'une partie de la voirie :** ce projet est à l'étude.

**Circuit des lavoirs :** Mme le Maire fait le point sur les travaux de rénovation des lavoirs « De Courcelle » et « En Sarfontaine » et présente un dossier d'aménagement pour un circuit des lavoirs. Le Conseil attend d'autres devis pour se prononcer.

**Informations diverses de la réunion du Conseil Municipal du 3 octobre 2020**

- Remplacement de candélabres rue des Jardins : le devis a été renvoyé.
- Remplacement des projecteurs du stade de foot : compte tenu du coût élevé, le projet reste à l'étude.

**Informations diverses**

- Des riverains nous ont signalé des empoisonnements répétés et des disparitions anormales de chats domestiques. Je vous demande la plus grande vigilance. Pour rappel, l'empoisonnement d'un animal domestique est répréhensible par la loi (article 655-1 du Code Pénal) et les sévices graves ou actes de cruauté envers un animal domestique est puni de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

- Retrouvez le plan sanitaire de la fête foraine sur la page Facebook de la mairie, qui se déroulera dans le centre du village **à partir du 24 octobre 2020**.

- Cessions de bois de chauffage - rappel : les inscriptions ont lieu en mairie **du jeudi 8 octobre au samedi 31 octobre 2020**. Le tirage au sort aura lieu le **vendredi 6 novembre** à 18h00 à la salle des fêtes.

- Cérémonie du 11 novembre : une demande a été déposée en Préfecture pour autoriser la présence de la population devant le monument aux morts. Toutefois, le pot de l'amitié est interdit.

- **Une partie de l'assainissement a de nouveau été touchée du fait de l'accumulation de lingettes. Nous vous demandons instamment de ne plus jeter de lingettes dans les toilettes.**

## Mairie

32, Grande Rue

☎ : 03 25 03 25 11

💻 : mairie.villierslesec52@wanadoo.fr

Secrétariat

Du mardi au vendredi  
de 16h00 à 18h30  
Samedi  
de 10h00 à 12h00.

## Permanence du Maire

Mercredi  
de 16h00 à 18h00  
Vendredi  
de 18h00 à 19h30  
Samedi  
de 10h00 à 12h00  
Les autres jours  
sur rendez-vous

## Agence Postale

☎ : 03 25 31 99 81

Mardi  
de 16h00 à 18h30  
Mercredi  
de 16h00 à 17h45  
Vendredi  
de 16h00 à 18h30  
Samedi  
de 10h00 à 12h00

## Etat-civil

### Carnet rose :

14/07/2020 : Inès de Jérémy IDDIR et Myriam SALGADO

18/09/2020 : Margot d'Alexandre LOMBARD et Emmanuelle HENRY

25/09/2020 : Eléonore de Laurent et Lina POMARES

### Carnet bleu :

26/06/2020 : Louis de François-Régis et Gwendoline DUBOIS

07/10/2020 : Many de Ammar BOUZID et Prescillia MATHIOT

### Nous a quitté :

04/09/2020 : Thierry FLOUVAT



## L'AVANCÉE DES TRAVAUX

Voiries rue du Levant et rue Chaude



Le lavoir « de Courcelles »



Les barrières du stade



### Prochains matchs

15/11/2020 : AS Villiers-le-Sec/Marnaval SP3  
22/11/2020 : AS Villiers-le-Sec / Prez Bourmont 2  
06/12/2020 : AS Villiers-le-Sec / Villiers-en-lieu

## RENTRÉE SCOLAIRE

Une rentrée 2020 un peu spéciale avec le respect d'un plan sanitaire mais qui s'est déroulée en toute sérénité.



Toute-petite section (3 élèves), Petite section (5 élèves) et Moyenne section (9 élèves)  
Professeure : Karine COLOMBO, directrice.  
ATSEM : Yvane LAMBERT

Moyenne section (11 élèves) et Grande Section (9 élèves).  
Professeure : Laurence BONGIORNO  
ATSEM : Mylène MOUCHEROU



CP (18 élèves)  
Professeure : Corinne VAUTHIER-LUCCHI

CE1 (15 élèves) et CE2 (5 élèves)  
Professeure : Manuella MASSENET



CE2 (6 élèves) et CM1 (14 élèves)  
Professeure : Sophie CHRETIENNOT

CM1 (5 élèves) et CM2 (17 élèves)  
Professeure: Christine ROUX